



3313 - Aide au sport scolaire

**Aide aux conventions d'objectifs
et financières - sport scolaire**

Rapport n° CP/2016/125

Service gestionnaire :

J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport scolaire.

Le Département encourage la pratique sportive des jeunes Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide aux comités départementaux sportifs scolaires du Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin et de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conventions d'objectifs et financières UGSEL ALSACE et SDUNSS67 :

Le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace ont pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités et de compétitions sportives ainsi que l'apprentissage de la vie associative pour les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Dans un souci de cohérence avec les priorités départementales, le S.D.U.N.S.S.67 et l'U.G.S.E.L. Alsace proposent des activités physiques et sportives aux collégiens, favorisant leurs engagement dans la vie associative par le biais de la formation de jeunes officiels, l'intégration d'élèves en situation de handicaps dans des manifestations, et l'ouverture vers des pratiques sportives nouvelles axées sur les Sports de Nature.

Le partenariat, qui est soumis à votre approbation, a pour objet de concrétiser ces objectifs.

Le Conseil Départemental soutient le S.D.U.N.S.S.67 et l'U.G.S.E.L. Alsace par une convention d'objectifs et financière.

Cette année, ces associations sollicitent une aide majorée de 2 000€ pour prendre en considération deux manifestations exceptionnelles, soit un total pour le S.D.U.N.S.S.67 de 11 600€ et pour l'U.G.S.E.L. Alsace de 4 880€.

Ce rapport a été soumis pour avis à la Commission Thématique Enfance, Famille et Education et pour information aux commissions territoriales sud, et Eurométropole.

Les commissions se sont prononcées favorablement pour l'attribution des subventions à ces associations figurant dans l'annexe au présent rapport.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15274	65-6574-28	86 000,00 €	73 418,58 €	16 480,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président du Conseil Départemental, décide de conclure des conventions d'objectifs et financières pour 2016 avec les comités ci-après et de leurs attribuer, les subventions suivantes :

- 11 600 00 € pour le Service Départemental de l'U.N.S.S.67 ;
- 4 880,00 € pour l'U.G.S.E.L. Alsace.

Le versement de ces subventions interviendra de la manière suivante, une avance de 60 % du montant prévisionnel annuel à la notification de la convention et le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues par les comités.

Elle approuve par ailleurs les conventions financières et d'objectifs à intervenir entre le Département et le Service Départemental de l'U.N.S.S.67 et l'U.G.S.E.L. Alsace, bénéficiaires de ces subventions, et autorise son Président à signer ces 4 conventions.

Strasbourg, le 21/03/16

Le Président,

Frédéric BIERRY